

Un interlocuteur unique

Une équipe d'animation, SOLIHA Ardèche se tient à votre disposition pour vous accompagner dans votre projet. **Une visite gratuite et une étude de faisabilité sans engagement de votre part** vous permettront de mieux définir votre projet et vous aider à la décision.

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

ARDÈCHE

J' appelle

04 75 29 51 35
07 88 19 12 25

Je clique

contact.ardeche@soliha.fr

J'écris

SOLIHA Ardèche
462 Avenue Marc
Seguin
07000 PRIVAS

Avant de commencer les travaux contacter l'équipe d'animation et se munir de son dernier avis d'imposition pour les propriétaires occupants.

J'y vais

Permanences dans les locaux de l'association AMESUD 1 rue de la gare à Joyeuse, tous les mercredi de 9h30 à 12h30 **sur rendez-vous** (Hors période de confinement)

O . P . A . H



AMELIORATION
DE L'HABITAT
PAYS BEAUME-DROBIE

DU 01/05/2017 AU 30/04/2022

Qu'est-ce qu'une OPAH ?

L'opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est un dispositif partenarial entre l'Etat, via l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) et la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie destiné à mobiliser des subventions pour les particuliers afin qu'ils réalisent des travaux d'amélioration des logements.

Les personnes éligibles

- Les propriétaires occupants (résidences principales uniquement)
- Les locataires du parc privé (travaux d'adaptation uniquement)
- Les propriétaires bailleurs (location à l'année du parc privé)

Les conditions d'éligibilités

- Logement de plus de 15 ans (pour les travaux énergétiques)
- Logement de plus de 2 ans (pour les travaux d'adaptation)
- Condition de ressources (pour propriétaires occupants et locataires)
- Gain énergétique
- Conventionnement du loyer (pour les propriétaires bailleurs)
- D'autres conditions éventuelles selon les financeurs

Les travaux subventionnables

- Travaux énergétiques (menuiserie, chauffage, isolation, eau chaude sanitaire et VMC)
- Travaux d'adaptation au vieillissement ou au handicap (monte-escalier, adaptation salle de bain...)
- Autres types de travaux (uniquement dans le cadre d'un dossier Anah de rénovation globale ou de lutte contre l'habitat indigne)

Les différents financeurs

- **L'Anah**
 - Aide **Habitez Mieux sérénité** : (Travaux énergétiques)
Subvention ANAH de 35 ou 50% plafonnée à 7 000 € ou 10 000 €
Prime « Habitez mieux » de 10% plafonnée à 1 600 € ou 2 000 €
 - Aide **Habitez Mieux sérénité bonifié** : (Travaux énergétiques)
Subvention ANAH de 35 ou 50% plafonnée à 10 500 € ou 15 000 €
Prime « Habitez mieux » de 20% plafonnée à 2 000 € ou 4 000 €
 - Aide **Habitez serein** (Travaux lourds ou sortie d'insalubrité) :
Subvention ANAH de 50% plafonnée à 25 000 €
Prime « ASE » de 10 ou 20 % plafonnée à 2 000 € ou 4 000 €
 - Aide **Autonomie** (Travaux d'adaptation) :
Subvention ANAH de 35 ou 50% plafonnée à 7 000 ou 10 000 €
 - Aide **Propriétaires bailleurs** (Tous travaux) :
Subvention ANAH de 25 ou 35% plafonnée à 60 000 ou 80 000 €
- **La Communauté de communes du Pays Beaume-Drobie**
 - **Travaux énergétiques** :
Subvention de 5 % du montant des travaux HT plafonnée à 1 000 €
 - **Travaux lourd, sortie d'insalubrité ou Propriétaires bailleurs** :
Subvention de 10 % du montant des travaux HT plafonnée à 2 000 €
- **Les autres financements possibles**
 - **Action Logement** (salariés ou retraités du secteur privé)
 - **Caisses de retraites** (CARSAT, CNRACL, MSA...)
 - **Région Auvergne Rhône-Alpes**
 - **Maprimerénov'**
 - **Certificats d'économie d'énergie**

